



AFFCE

Association des françaises et français des institutions
communautaires et européennes

La revue de l'AFFCE

Mai 2018

Le mot du Président.....	3
Lancement des consultations citoyennes par les autorités françaises: les fonctionnaires et agents de l'UE sont les bienvenus pour participer!	4
Pour participer aux consultations citoyennes, n'oubliez pas de remplir votre déclaration éthique	5
Fiscalité	7
Fiscalité et protection sociale des fonctionnaires et agents de l'Union européens: réunion à Bruxelles, avec Mme Anne GENETET, députée des Français de l'étranger de la 11ème circonscription, en charge d'une mission d'information à l'Assemblée relative à la fiscalité et à la protection sociale des Français établis hors de France	7
Réclamations concernant les prélèvements sociaux : Conclusion d'un accord entre l'AFFCE et cabinet d'avocat.....	9
Activités récentes de l'AFFCE.....	11
Conférence sur la nouvelle géopolitique de l'énergie, 27 mars 2018	11
Conférence sur l'élargissement aux Balkans occidentaux, 20 février 2018.....	11
Activités futures de l'AFFCE.....	14
OUVRAGES	15
Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2018	15
La ruée vers l'Europe : La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent	15
La guerre des métaux rares ou la face cachée de la transition énergétique et numérique	15
La mondialisation des pauvres : loin de Wall Street et de Davos	15
La Commission européenne, histoire d'une institution : un ambitieux projet collaboratif ..	16
REVUES ET ARTICLES	17
Les 60 ans du Traité de Rome, Partie II – Le droit et les institutions	17
Les 60 ans du Traité de Rome, Partie II – Les hommes et les droits	17
Les 60 ans du Traité de Rome, Partie III - Le marché unique.....	17
Iran versus Arabie Saoudite : luttes d'influence dans le Golfe	17
Géopolitique de l'énergie	17

Géopolitique du gaz russe.....	17
Reprendre le contrôle de la mondialisation : l'intégration européenne comme instrument de souveraineté	17
Wishful Brexiting ou la complexe traduction des vœux britanniques en réalités	18
L'Europe face au défi de l'identité : qui sommes « nous » ?	18
Comment adhérer à l'Association	20
DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE.....	20
COMITE EDITORIAL	21

Le mot du Président

Plusieurs organes de presse se font l'écho du départ du Représentant permanent Français de la séance du *CoRePer*, le 25 avril 2018, afin de protester contre le monolinguisme anglais au sein des instances du Conseil. L'incident à l'origine de cet événement est lié à la constitution du groupe de travail des Amis de la présidence dédié au prochain cadre annuel financier pluriannuel. Le règlement de ce groupe ne prévoyait pas d'interprétation; alors qu'il s'agit d'un sujet éminemment politique et en même temps très technique, pour lequel chaque mot peut avoir des conséquences très importantes.

Depuis l'élargissement de 2004, l'anglais est *de facto* la langue de communication unique au sein des institutions de l'UE. Le contexte général change avec le départ du Royaume-Uni de l'Union. En effet, le règlement CEE du Conseil n° 1/58 du 15 avril 1958 prévoit que chaque Etat membre déclare une langue officielle qui constitue également une langue de travail. Or, seul le Royaume-Uni a déclaré, à ce jour, l'anglais comme langue officielle. Par conséquent, il serait pour le moins étrange que l'Union européenne continue de travailler et de s'exprimer uniquement en anglais; après le retrait du R-U, le 29 mars 2019. Certes, certains citoyens européens utilisent l'anglais (Irlande, Malte), certes l'anglais est une langue internationale; toutefois, le départ du Royaume-Uni crée une opportunité pour un rééquilibrage au profit d'autres langues comme le français, l'allemand, l'espagnol ou l'italien.

Ce rééquilibrage est nécessaire car la question des langues est d'essence politique. A-t-on déjà vu un Etat souverain ou un groupe d'Etats utiliser la langue d'un Etat tiers pour communiquer? La langue véhicule des modes de pensées, de la culture. Elle n'est donc pas neutre. Par ailleurs, si tous les francophones des institutions de l'UE, ont l'habitude de travailler en anglais; il n'en demeure pas moins que travailler dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle, constitue un désavantage compétitif vis-à-vis de ceux qui sont "native speaker". Ce désavantage a des conséquences pour les collègues eux-mêmes, dans leur carrière; mais aussi à titre collectif.

Par-delà le coup d'éclat du RP français au *CoRePer*, il importe que les autorités françaises s'intéressent de près à cette question, au-delà des discours rhétoriques ou des postures. Il est nécessaire d'investir plus en faveur de la place du français dans les institutions communautaires et de mettre en œuvre une véritable politique en faveur du multilinguisme au sein de nos institutions. L'avenir du multilinguisme et du français comme langue internationale se joue en Europe, n'en doutons pas! L'avenir de l'Europe passe par le multilinguisme comme instrument de rapprochement avec les citoyens!

Fabrice Andreone, Président AFFCE

Références aux articles de presse: <http://www.bruxelles2.eu/2018/04/26/pas-de-possibilite-dinterpretation-lambassadeur-francais-claque-la-porte/>

Conférence AFFCE le 18 mai 2018 avec Stéphane Lopez, Ambassadeur de l'Organisation Internationale de la Francophonie auprès de l'UE: voir ci-dessous.

Lancement des consultations citoyennes par les autorités françaises: les fonctionnaires et agents de l'UE sont les bienvenus pour participer!

Comme vous le savez sans doute, les autorités françaises ont proposé l'organisation de Consultations citoyennes sur l'avenir de l'Union européenne. Celles-ci se tiendront dans les 27 Etats membre entre avril et octobre 2018. En France, le président de la République vient d'ouvrir la première consultation le 17 avril 2018 à Epinal.

Il s'agit de consulter les citoyens pour connaître leurs attentes à propos de l'Union, son rôle et ses missions. Ces Consultations prendront la forme d'événements publics qui se tiendront un peu partout en France dans les mairies, les chambres de commerce, les universités, les entreprises ou les syndicats. La synthèse de ces Consultations sera présentée au Parlement et au Conseil européen en décembre 2018.

Les autorités françaises souhaitent toucher tous les publics, quelles que soient les origines sociales, géographiques ou l'âge – et tout particulièrement celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer sur l'UE.

Le Ministère des affaires européennes cherche des volontaires qui travaillent au sein des institutions de l'UE pour participer à l'exercice et a demandé à l'AFFCE de bien vouloir faire passer l'invitation auprès des collègues français des institutions qui souhaiteraient prêter leur concours à ces Consultations.

Une telle participation impliquerait, par exemple, de se rendre à l'un des événements pour intervenir en tant qu'expert ou animateur. L'enjeu ne serait pas tant de défendre les politiques menées, que de présenter et d'expliquer simplement tel ou tel aspect des politiques européennes.

Au cas par cas, les organisateurs des événements pourraient prendre en charge les frais de déplacement.

Si vous êtes intéressé (e), veuillez nous envoyer les informations ci-dessous vous concernant, avant le 30 avril 2018, à la boîte mail: consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr avec une copie à affce@ec.europa.eu

Cela ne constitue en aucun cas un engagement de votre part. Eventuellement, le Ministère vous proposera de vous mettre en relation avec des organisateurs d'événement correspondant aux intérêts et disponibilités que vous auriez signalés. Il vous appartient de décider si vous souhaitez donner suite.

NOM	
PRENOM	
ACTIF/PENSIONNE	
INSTITUTION/DG	
FONCTION	
DOMAINE DE SPECIALISATION/POLITIQUE DE L'UE	
REGION/LIEU DE L'INTERVENTION POSSIBLE	

Pour plus d'informations: <https://www.touteurope.eu/actualite/consultations-citoyennes-emmanuel-macron-lance-les-debats-et-veut-parler-aux-euroseptiques.html>

Pour participer aux consultations citoyennes, n'oubliez pas de remplir votre déclaration éthique

Il est important de rappeler les obligations réglementaires prévues par le statut (art. 12 bis) qui s'applique à tous les fonctionnaires et agents qui souhaitent faire des activités extérieures.

L'AFFCE vous recommande donc d'introduire une demande d'autorisation extérieure dans le module ETHICS de Sysper¹ et de bien respecter les délais; afin d'être en conformité avec les règles du statut et du RAA.

Si vous avez des questions relatives à ces obligations, n'hésitez pas à nous contacter à affce@ec.europa.eu pour toute question relative à votre déclaration d'activités extérieures. Vous pouvez également contacter le Business Correspondant HR de votre DG.

Article 12 bis du statut

"1. Sous réserve de l'article 15, le fonctionnaire qui se propose d'exercer une activité extérieure, rémunérée ou non, ou de remplir un mandat en dehors de l'Union en demande préalablement l'autorisation à l'autorité investie du pouvoir de nomination. Cette autorisation ne lui est refusée que si l'activité ou le mandat est de nature à entraver l'exercice de ses fonctions ou est incompatible avec les intérêts de son institution.

2. Le fonctionnaire informe l'autorité investie du pouvoir de nomination de toute modification de l'activité ou du mandat visés ci-dessus intervenant après sa demande

¹ Pour la Commission. Les collègues des autres institutions doivent suivre les procédures internes prévues dans ce domaine.

d'autorisation en application du paragraphe 1. L'autorisation peut être retirée si l'activité ou le mandat ne remplit plus les conditions visées au paragraphe 1, dernière phrase."

Autres références juridiques

- **Décision de la Commission du 16.12.2013 relative aux mesures concernant le congé de convenance personnelle des fonctionnaires et le congé sans rémunération des agents temporaires et agents contractuels de l'Union européenne**
- **Décision de la Commission du 16.12.2013 relative aux activités extérieures et aux mandats**

Référence Intracomm: https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/fr/staff-regulations/officials/Pages/title-2.aspx

Fiscalité

Fiscalité et protection sociale des fonctionnaires et agents de l'Union européens: réunion à Bruxelles, avec Mme Anne GENETET, députée des Français de l'étranger de la 11ème circonscription, en charge d'une mission d'information à l'Assemblée relative à la fiscalité et à la protection sociale des Français établis hors de France

Lors des derniers débats sur le budget de la Sécurité sociale, le gouvernement a fermé la porte à une suppression des prélèvements sociaux sur les non-résidents, demandée par les députés des Français de l'étranger. Face à leur pression, la ministre des Solidarité et de la Santé, Agnès Buzyn, a néanmoins accepté le principe d'une mission d'information à l'Assemblée pour remettre à plat les questions ayant trait à la fiscalité et à la protection sociale des Français de l'étranger. Ses travaux devraient être remis cet été.

Mme Anne GENETET, députée à l'Assemblée nationale, 11ème circonscription des Français établis hors de France, a été chargée par le premier ministre, d'une mission concernant la fiscalité et la protection sociale des Français de l'étranger. Cette mission doit aborder les thèmes suivants:

- **La fiscalité (régime des prélèvements obligatoires)** applicable aux citoyens français non-résidents, assortie de comparaisons internationales.
- **L'accès aux prestations de sécurité sociale** des citoyens français non-résidents, notamment en lien avec la situation de la caisse des Français de l'étranger.
- **La simplification en cours de l'accès aux services publics,**
- **Les conditions de retour en France** pour les Français non-résidents.

Dans ce contexte, la députée est venue à Bruxelles, le 13 avril 2018, pour faire le point sur la situation des Français de Belgique, avec deux réunions. La première, tenue au Consulat, a permis de présenter les problématiques des différentes populations de Français en Belgique, y inclus les Français des institutions de l'UE. La seconde réunion, au Lycée français, a permis à Mme GENETET de rencontrer les Français de Belgique.

I- Première réunion tenue au Consulat

Les représentants de l'AFFCE ont mentionné les points suivants à l'attention de Mme GENETET:

A- Récapitulatif des points mentionnés

- Prélèvements sociaux appliqués aux revenus non communautaires des fonctionnaires et agents de l'Union européenne (contentieux en cours, solutions législatives voir point B);
- Reconnaissance du Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM) des personnels de l'UE par les autorités françaises et difficultés des pensionnés de l'UE installés en France pour se faire soigner dans les hôpitaux français;
- Ecrêtage des pensions d'origine française par les régimes français pour les collègues ayant une pension communautaire et une pension dans un ou plusieurs régimes nationaux. Clarifications nécessaires notamment suite à l'arrêt Adrien de la CJUE (C-466/15);
- Reconnaissance des diplômes étrangers en France (Baccalauréat européen et Humanités belges notamment), notamment pour l'inscription à l'université;
- Communications avec les administrations nationales depuis l'étranger;
- Difficultés pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de conduire depuis l'étranger.

B- Sur la question des prélèvements sociaux appliqués aux revenus non communautaires des fonctionnaires UE: proposition de solution législative

Les représentants de l'AFFCE ont rappelé la proposition suivante à Mme Genetet qui permettrait de régler la question des prélèvements sociaux appliqués aux fonctionnaires UE de manière indue.

En dépit de la jurisprudence De Ruyter de 2015 , les autorités françaises continuent d'assujettir les fonctionnaires et agents de l'UE aux prélèvements sociaux, au motif que les fonctionnaires UE ne sont pas affiliés à un régime de protection sociale d'un autre Etat membre, mais à un régime spécifique. La situation du personnel des institutions européennes a désormais été clarifiée en 2017 dans l'arrêt de Lobkowicz qui a indiqué sans ambiguïté que:

« Le protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, annexé aux traités UE, FUE et CEEA, ainsi que les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne ... doivent être interprétés en ce sens qu'ils s'opposent à une législation nationale, ... prévoyant que les revenus fonciers perçus dans un État membre par un fonctionnaire de l'Union européenne, qui a son domicile fiscal dans cet État membre, soient assujettis à des contributions et à des prélèvements sociaux qui sont affectés au financement du régime de sécurité sociale de ce même État membre ».

Pour sortir de cette situation et assurer le respect des normes communautaires, l'AFFCE demande aux autorités françaises de clarifier la base juridique des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (article 136-6 du Code de la Sécurité sociale), en alignant son libellé sur celui relatif aux prélèvements sociaux sur les revenus d'activité et de remplacement, modifié par ordonnance en l'an 2000, à la suite de deux arrêts de la C.J.U.E.

C'est pourquoi, nous demandons *de proposer dans le prochain projet de loi sur le financement de la sécurité sociale, au premier alinéa du I de l'article 136-6 du Code de la sécurité sociale :*

- de remplacer les mots : « *fiscalement domiciliés en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts* »
- par les mots : « *qui sont à la fois considérées comme domiciliées en France pour l'établissement de l'impôt sur le revenu et à la charge à quelque titre que ce soit d'un régime obligatoire français d'assurance-maladie* ».

II- Seconde réunion avec les Français de Bruxelles au Lycée français (70/80 personnes), y inclus des représentants de l'AFFCE

Les points suivants ont été abordés:

- Les caisses d'assurance maladie et de retraite;
- L'établissement des pensions;
- Le besoin d'un guichet unique d'information capable de répondre avec compétence aux questions parfois très complexes de nos compatriotes, ceux-ci ne pouvant pas trouver de réponse en raison de la dématérialisation croissante des relations avec les administrations;
- La taxation réalisée par le fisc belge des pensions d'origine française; dès lors que les intéressés font le choix d'être fiscalement domiciliés en Belgique pour leur retraite,
- L'absence de convention franco-belge en matière de donation;
- L'impossibilité pour les Français établis fiscalement en Belgique, à contrario de ceux en métropole, de déduire de leurs impôts sur leurs revenus en France les dons qu'ils effectuent;
- L'imposition forfaitaire (à 20% + prélèvements sociaux) des revenus locatifs en France de certains Français établis en Belgique, alors que cette imposition est progressive pour ceux établis en France, sauf cas particulier depuis 2012;
- Les prélèvements sociaux (cf. point I).

Madame GENETET a indiqué que son rapport devra être remis au Premier Ministre au plus tard le 1er juin prochain 2018.

Enfin, elle a signalé l'existence du site dédié suivant : <http://www.retourenfrance.fr>, pour les Français qui souhaitent revenir s'installer en France, après une expatriation.

Référence: Article des Echos sur cette initiative : <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301162325942-les-deputes-se-penchant-sur-la-fiscalite-des-expatries-2145681.php>

Réclamations concernant les prélèvements sociaux : Conclusion d'un accord entre l'AFFCE et cabinet d'avocat

Cet accord porte sur les réclamations auprès de la direction départementale des impôts et du TA à propos des prélèvements sociaux prélevés de manière indue sur les revenus non communautaires des agents de l'UE. En effet, depuis trois ans, l'AFFCE a été confrontée à la mauvaise volonté de l'administration française dans l'affaire des prélèvements sociaux (CSG,

CRDS) sur les revenus non communautaires des fonctionnaires et agents de l'Union européenne, en dépit de deux décisions de la CJUE qui s'opposent à de tels prélèvements (aff. De Ruyter et de Lobkowicz).

L'AFFCE vient donc de conclure une Convention avec un avocat afin de soutenir les collègues qui souhaitent contester ces prélèvements.

Cet accord prévoit un plafonnement des honoraires (forfait) d'avocat et un pourcentage des sommes recouvrées tant pour une réclamation auprès de la Direction départementale des impôts que pour l'introduction d'un contentieux auprès de la juridiction administrative.

Le bénéfice de cette Convention est ouvert à tous les membres de l'AFFCE à jour de cotisation annuelle.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir toutes les informations relatives à cet accord:
affce@ec.europa.eu

Activités récentes de l’AFFCE

Conférence sur la nouvelle géopolitique de l’énergie, 27 mars 2018

Samuele FURFARI, Conseiller principal auprès du Directeur général de la DG ENER et Maître de Conférences à l’ULB, a présenté de façon très vivante et percutante les enjeux de la nouvelle géopolitique de l’énergie.

Vous trouverez l’ensemble de son intervention sur notre site web, à la page suivante: <http://www.affce.eu/lettres/la-nouvelle-geopolitique-de-lenergie>

On trouvera un résumé du dernier livre de Samuele Furfari "*The changing world of energy and the geopolitical challenges*", à l’adresse Internet suivante: <https://furfari.wordpress.com/>

On trouvera également dans la rubrique « Le Coin des lecteurs » des références à d’autres articles et ouvrages sur ce thème.

Conférence sur l’élargissement aux Balkans occidentaux, 20 février 2018

Pierre Mirel, ancien directeur pour l’Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, et les dossiers Kosovo au sein de la DG Élargissement, a brossé un panorama passionnant du statut des différents pays des Balkans occidentaux au regard du processus d’élargissement et a tenté de dégager le sens que peut avoir, pour l’Union, l’élargissement à ces pays. Il a souligné d’entrée de jeu que les Balkans occidentaux ont une perspective européenne depuis 1999, même s’il n’a jamais été prévu de les admettre en bloc, c’est le Sommet de Thessalonique, en 2003, qui en a posé le principe. L’Albanie, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie ont le statut de pays candidats à l’intégration. La Bosnie-Herzégovine a déposé, début 2016, sa demande de candidature. Le Kosovo, pour sa part, ne s’est pas encore manifesté auprès de l’Union, mais est considéré comme un candidat potentiel. Reste à voir quels progrès ont été réalisés et s’il y a réellement une perspective d’adhésion pour 2025.

L’agenda de Thessalonique reposait sur deux piliers : la stabilisation et l’association. L’UE envisageait de créer une zone de libre-échange sous 10 ans via un rapprochement des législations, une assistance technique et financière et l’instrument d’aide à l’adhésion (IPA).

Il y avait plusieurs prérequis pour la stabilisation : une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie (TPIY) ; l’engagement d’entretenir de bonnes relations avec ses voisins ; l’intensification de la coopération régionale. Avec TPIY, les relations n’ont pas été faciles. De même, établir des relations de bon voisinage avec la Serbie et le Kosovo n’allait pas de soi. A ce jour, cette stabilisation est très largement inaboutie sans doute à cause de l’ampleur des défis à relever : absence de règles de droit ; corruption à tous les niveaux ; liens entre le crime organisé et les milieux politiques.

Le « soft power de l'UE » peut-il agir comme il l'a fait pour le précédent grand élargissement de 2004-2007?

Non, car il y a clairement une fatigue de l'élargissement et on a certainement surestimé ce « soft power » dans le 5^{ème} élargissement. En fait, les 10 pays d'Europe centrale et orientale voulaient rejoindre à tout prix l'UE et ont fait ce qu'il fallait pour cela. C'est la grande différence avec les Balkans occidentaux. Le soft power ne peut réussir que s'il y a, dans les pays candidats, une élite politique très motivée, des réseaux forts et que la neutralité des grandes puissances voisines est assurée. Or, ce n'est pas le cas : les élites s'épuisent dans l'attente de l'élargissement qui tarde à venir et dont la date est sans cesse repoussée, les réseaux non liés au crime organisé ne sont pas assez puissants et la Russie, depuis la crise ukrainienne, a montré qu'elle n'est plus neutre dans cette région.

Le bilan est-il totalement négatif ? Pas tout à fait. Là où l'action de l'UE a fait la différence, c'est en Macédoine. Malgré un gouvernement très nationaliste, une liberté d'expression très limitée (des journalistes mis sur écoute), un accord a été trouvé et si tout n'est pas parfait, les choses progressent. Par contre, en Albanie, des conditions très défavorables (le système judiciaire est en perte de confiance, une corruption endémique) ont motivé l'avis négatif émis par l'UE sur la demande d'adhésion.

Qu'en est-il du dialogue avec l'ensemble Serbie-Kosovo ? Le Kosovo participe au processus de stabilisation et d'association dans les Balkans et a été reconnu comme candidat potentiel à l'adhésion à l'UE. L'UE contribue à assurer la stabilité du Kosovo à travers sa mission d'« État de droit », EULEX, qui est une mission civile menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) visant à promouvoir l'État de droit (justice, police, douanes). S'agissant de la Serbie, c'est l'attractivité de l'UE qui l'a très certainement poussée à essayer de sortir des tensions par le haut en adoptant une approche plus réaliste. L'Accord de stabilisation et d'association (ASA) signé entre l'UE et la Serbie n'est entré en vigueur qu'après la signature d'un accord de normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie en avril 2013, dans lequel l'UE a joué les intermédiaires, notamment parce que les États membres de l'UE ne sont pas tous en accord sur la politique de reconnaissance du Kosovo.

Quant à la Bosnie, les accords de Dayton incluaient bien une constitution qui, toutefois, ne permettait pas au pays de fonctionner. Ce pays, placé sous protectorat d'un Haut représentant des Nations-Unies, a une organisation émietlée destinée à respecter la diversité ethnique (Serbes, Bosniaques, Croates catholiques) qui s'avère ingérable (10 cantons, 10 gouvernements locaux, 180 ministres). Il est marqué par un système clanique, beaucoup de népotisme et un puissant crime organisé. La mission « État de droit » de l'UE a fonctionné pour la police et pour les douanes, mais pas pour la justice.

Il faut ajouter encore que la question des minorités reste sensible partout, notamment au Kosovo où l'on dénombre 85% d'Albanais. L'héritage du passé (par ex. le rêve persistant de « Grande Albanie ») n'est pas facile à surmonter. L'autre difficulté majeure est la « state capture », la mainmise du crime organisé sur les milieux politiques dans ces pays. Autre force

contraire à la stabilisation, le jeu des puissances émergentes : la Chine s'implique via ses investissements massifs (elle a acheté le port du Pirée et cherche à étendre son emprise sur les réseaux ferroviaires d'Europe centrale et orientale). La Turquie garde un œil attentif sur le Kosovo et la Bosnie musulmane. La Russie joue de ses relations traditionnelles avec la Serbie slave et orthodoxe. Sans parler de l'influence extérieure la plus dangereuse peut-être, celle de l'islamisme radical (la Bosnie et le Kosovo sont les pays européens qui ont fourni le plus de combattants à l'Etat islamique par rapport à leur population). Et il ne faut pas oublier que, faute d'un redressement économique suffisant, le chômage explose dans ces pays et qu'il y a un exode important et continu des jeunes vers l'Autriche et l'Allemagne.

Face à une situation aussi complexe, la stratégie de la Commission est de bien souligner que, sans réformes de fond mettant fin aux liens entre le crime organisé et le monde politique, il n'y aura pas d'adhésion possible. Il faut sans doute aussi lier la distribution de l'aide financière à la progression des réformes. D'autre part, tous ces pays ont des litiges transfrontaliers qu'il faudrait régler préalablement. Récemment, il y a eu un nouvel infléchissement de cette stratégie : ouvrir d'abord les chapitres sur les sujets qui fâchent (droits fondamentaux, lutte anti-corruption) au lieu de les garder pour la fin.

Suite à l'exposé de Pierre Mirel, le débat a porté sur les questions suivantes : efficacité de l'aide liée ; les litiges frontaliers, obstacles majeurs au rapprochement ; les perspectives d'adhésion de la Serbie compte tenu de la position russe ; l'impact de l'exode des jeunes sur les perspectives de stabilisation de ces pays. Un intervenant a souligné le rôle positif qu'ont joué les Serbes dans la récente crise migratoire.

Pour en savoir plus, se référer à l'article « Les Balkans occidentaux : entre stabilisation et intégration à l'Union européenne », Fondation Robert Schuman, Questions d'Europe n°459 du 22 Janvier 2018.

Activités futures de l’AFFCE

- 14 mai 2018: "*Impact de la politique fiscale sur la distribution des revenus*" (Partie III du rapport de la Commission européenne sur les finances publiques dans l'UEM), par Edouard Turkisch (DG ECFIN), Rue de la loi, 80, grande salle CCP;
- 28 mai 2018: "*Les enjeux du volontarisme francophone dans l'UE*" par Stéphane LOPEZ, Représentant permanent de l'Organisation International de la Francophonie (OIF) auprès de l'UE, Rue de la loi, 80, grande salle CCP;
- 11 juin 2018: "*Le point sur la question des prélèvements sociaux sur les revenus non communautaires des fonctionnaires et agents de l'UE*", par Wenceslas de Lobkowitz, Rue de la loi, 80, grande salle CCP

Conférence organisée avant juillet 2018 (dates encore à fixer ou confirmer)

- "*La fiscalité des successions en Belgique*" (TBD);
- "*S'inscrire aux élections locales en Belgique*", VOTEBRUSSELS (TBD).

OUVRAGES

Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2018

Cette **12ème édition** se focalise sur les réponses à apporter aux défis majeurs auxquels sont confrontés les Européens en 2018. Entre risque de contagion populiste, Brexit, immigration, menace russe, concurrence chinoise, les Européens doivent trouver leur place dans un monde où seule l'Union fait la force. Dans un tel contexte, comment répondre à leurs attentes notamment en matière de sécurité et de protection économique et sociale ? Cette édition permet aux meilleurs experts de ces thématiques de les présenter et de les discuter.

La ruée vers l'Europe : La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent

Par Stephen Smith, Editions Grasset, 2018

Tandis que l'Europe vieillit et se dépeuple, l'Afrique « émerge » en sortant de la pauvreté absolue. Dans un premier temps le développement déracine en donnant à un plus grand nombre les moyens de partir. Nous n'en sommes donc qu'aux prémices d'un mouvement migratoire majeur. L'Europe pourrait compter dans 30 ans entre 150 et 200 millions d'afro-européens contre 9 millions à l'heure actuelle. Il va sans dire qu'une pression migratoire de cette ampleur va soumettre l'Europe à une épreuve sans précédent. L'Etat providence n'y résistera pas et l'auteur recommande que l'Europe assume la nécessité d'arbitrer entre intérêts et idéaux.

La guerre des métaux rares ou la face cachée de la transition énergétique et numérique

Par Guillaume Pitron, Editions Les Liens qui libèrent, janvier 2018

En faisant baisser la part des énergies fossiles dans notre mix énergétique, les Européens croient s'émanciper alors qu'en fait, ils tombent dans une nouvelle dépendance vis-à-vis des métaux rares indispensables aux voitures électriques, éoliennes, panneaux solaires, smartphones, ordinateurs, tablettes, etc... Et cette dépendance a aussi un coût économique, environnemental, géopolitique que l'auteur met en avant.

La mondialisation des pauvres : loin de Wall Street et de Davos

Par Armelle Chopin et Olivier Pliez, Paris, Seuil, coll. « La République des idées, février 2018.

Depuis une trentaine d'années, les routes de l'échange international ont connu de profondes mutations. Elles relient désormais la Chine, le grand atelier du monde, à un « marché mondial des pauvres » fort de 4 milliards de consommateurs en Algérie, au Nigéria ou en Côte d'Ivoire pour ne citer que quelques pays. Pour apercevoir ces « nouvelles routes de la Soie », il faut se détacher de notre vision eurocentriste des choses et déplacer le regard vers d'autres

espaces jusqu'à présent jugés marginaux, mais où s'inventent des pratiques globales qui vont bouleverser l'économie du monde.

La Commission européenne, histoire d'une institution : un ambitieux projet collaboratif

Le Secrétariat général de la Commission a entrepris de retracer l'histoire de la Commission européenne depuis les origines (1958) en allant rechercher les grands témoins de l'époque, ceux qui ont impulsé les développements majeurs et ceux qui les ont vécu de l'intérieur (anciens présidents, anciens commissaires et anciens fonctionnaires). Deux volumes sont déjà parus, couvrant les périodes 1958-1972 et 1973-1985². Le troisième volume, couvrant la période 1986-2000, est actuellement en préparation et sera publié en 2019. C'est une période très riche en avancées politiques et législatives (le lancement et la consolidation du marché intérieur sous les deux commissions Delors, le doublement des fonds structurels, les nouveaux traités, les élargissements de 1986 et de 1995 et la préparation du 5^{ème} élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, etc...) mais aussi en déboires (démission de la Commission Santer).

Pour garantir l'objectivité historique de l'ouvrage, le Secrétariat général de la Commission s'est adjoint les services d'un Consortium universitaire (plus de 42 chercheurs venus de toute l'Europe) placé sous la direction du Professeur Dujardin de l'Université Catholique de Louvain (UCL) qui recueille les témoignages et investigue les archives historiques. Ce Consortium et le SG sont assistés par un comité consultatif qui réunit des anciens de la Commission européenne ayant été à des postes-clé au cours de la période considérée.

La méthode de travail retenue consiste à recueillir les témoignages des « anciens » qui serviront de matériau pour la rédaction des différents chapitres de l'ouvrage et seront croisés par les chercheurs avec les notes et dossiers des archives historiques et la littérature universitaire portant sur les grandes politiques communautaires. Les entretiens sont archivés aux Archives historiques de l'UE à l'Institut universitaire européen de Florence, sous la rubrique « Histoire orale ». Il y a un index pour la recherche par nom propre (<https://www.eui.eu/>).

² Publiés par l'Office des Publications de l'Union Européenne.

REVUES ET ARTICLES

Les 60 ans du Traité de Rome, Partie II – Le droit et les institutions

Une Europe du droit par le droit : la force de la norme par Didier Blanc

Revue de l'Union européenne, n°614 – janvier 2018

Les 60 ans du Traité de Rome, Partie II – Les hommes et les droits

Revue de l'Union européenne, n°615 – février 2018

Les 60 ans du Traité de Rome, Partie III - Le marché unique

Revue de l'Union européenne, n°616 – mars 2018

Iran versus Arabie Saoudite : luttes d'influence dans le Golfe

Diplomatie N° de mars-avril 2018

Géopolitique de l'énergie

Numéro spécial de la revue Diplomatie, Les grands dossiers n°43, janvier 2018.

Géopolitique du gaz russe

Carnets de l'observatoire, novembre 2017.

Reprendre le contrôle de la mondialisation : l'intégration européenne comme instrument de souveraineté

Par Benoît Coeuré, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°468 du 3 avril 2018.

Ces dernières années, la mondialisation et la coopération internationale ont suscité de fortes oppositions. En Europe, le Brexit et l'euroscepticisme ont remis en cause la notion même d'Union européenne comme construction politique basée sur une souveraineté partagée, sur la liberté de circulation par-delà les frontières et sur l'intégration économique dans un cadre législatif commun. Aux États-Unis, dans le même temps, les bénéfices du commerce international ont été ouvertement mis en doute. La perception générale était que dans ce mouvement, l'Europe était la plus en risque. En effet, un repli national des États-Unis au détriment de sa participation dans la mondialisation n'affecterait pas l'intégrité du pays, alors que l'Union européenne est, à de nombreux égards, indissociable de son engagement en faveur de valeurs partagées et d'une société ouverte. Récemment, le sentiment vis-à-vis de l'Union européenne s'est amélioré grâce à un regain de croissance et à la baisse du chômage. Nous devons saisir cette opportunité pour permettre à l'Europe de franchir une nouvelle étape.

La raison d'agir est évidente : les craintes fondamentales des citoyens face aux risques de l'ouverture ne se sont pas réellement estompées. L'amélioration des perspectives économiques peut aider à apaiser ces inquiétudes, mais elles resurgiront avec le retour des difficultés.

Wishful Brexiting ou la complexe traduction des vœux britanniques en réalités

Par Jérôme Gazzano et Andi Mustafaj, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°467 du 26 Mars 2018.

Theresa May a prononcé le 2 mars dernier un discours structurant à Mansion House, sur le futur partenariat entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Elle y présente sa vision des réalités difficiles (« hard facts ») du Brexit, ainsi que ses propositions pour les futures relations avec le continent. Cette prise de position s'ajoute aux douze priorités pour les négociations du Brexit, exposées le 17 janvier 2017 à Lancaster House, aux compromis du discours de Florence sur le retrait et la transition, le 22 septembre 2017, ainsi qu'à l'exposé des engagements britanniques pour la poursuite d'une politique commune sur la sécurité et la défense, à Munich le 17 février 2018.

Dans le même temps, l'Union européenne est à l'initiative en ce qui concerne l'accord de retrait : elle a publié le 28 février 2018 un projet d'accord, fondé sur l'accord politique conclu en décembre entre le Royaume-Uni et les 27 autres États membres. L'Union a également arrêté sa position sur les relations futures avec le Royaume-Uni : le Conseil, dans une configuration à 27, a décidé le 23 mars dernier des orientations servant de mandat au négociateur européen pour entamer les discussions sur le cadre des relations futures, sur la base du projet d'orientations présenté par Donald Tusk le 7 mars 2018. il reste un an – jusqu'au 29 mars 2019 – pour discuter le cadre général de la relation future entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

L'Europe face au défi de l'identité : qui sommes « nous » ?

Par Thierry Chopin, Fondation Robert Schuman, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°466 19 Mars 2018

La renaissance des populismes et des extrémismes constitue un symptôme très fort de la crise identitaire qui affecte maints pays membres de l'Union européenne. Du Danemark à l'Italie en passant par l'Autriche, la France et les Pays-Bas, les différentes élections nationales confirment la force des populismes et des partis d'extrême droite qui imposent dans le débat public un discours dont le cœur est constitué par un protectionnisme à la fois économique, culturel et identitaire. La question identitaire semble être un point commun à nombre de partis populistes et d'extrême droite en Europe. Tous posent la question suivante : qu'est-ce qui fait lien dans des sociétés remises en cause par la crise et par les processus de mondialisation ? Or, si l'UE n'est pas nécessairement une condition d'existence des différentes formes de populismes en Europe, néanmoins celle-ci exacerbe les thèmes qu'ils portent et amplifie

notamment l'angoisse identitaire ainsi que la tension entre « société ouverte » et « société fermée », toutes deux aisément perceptibles dans maints pays européens. En outre, l'UE ne dit rien sur la question de l'identité et les populismes et les extrémismes s'empresment d'occuper cet espace discursif laissé vacant. Dans le cadre de la construction européenne, les Etats membres sont porteurs d'identités culturelles et historiques nationales spécifiques. Dans le même temps, une telle Union d'Etats suppose un degré minimal de cohérence et d'identité commune. Dans cette perspective, qui sont les Européens et quels sont les fondements de cette « identité » européenne ?

Comment adhérer à l'Association

DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE

L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.

Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire annuellement un virement de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:

- Virement international/européen - IBAN: BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB

- Virement belge: compte 001-6945520-08

- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>

En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!

COMITE EDITORIAL

Rédacteur en chef: Fabrice Andreone;

Coordination: Anne Serizier;

La Vie des institutions: Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses": Anne Serizier;

Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés" : le Comité;

Le coin des lecteurs: Anne Serizier.